



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 13 octobre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 30

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 5

Mme Marion CARRIER pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
Mme Linda TABTE pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Nathalie BRAMET REYNAUD
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à M. Raphaël SULTANA
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL

Membres absents: 8

M. Marc DUBIEF, Mme Evelyne BRUNET, M. Emmanuel MAILLET, M. Albert YOGO, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Djamel BOUDEBIBAH, Madame Claire DURAND MOREL, Madame Stéphanie VELLA

Délibération n°20221006DEL19

VIE ASSOCIATIVE

Association Comité du Personnel de la Ville de Bron (COP) - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2022

RAPPORTEURE : MME MARTINE CHAREYRE

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil Municipal du 3 février 2022, vous avez délibéré sur l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement, de 241 000 € en faveur de l'Association Comité du Personnel de la Ville de Bron (COP).

Une convention d'objectifs a été conclue et signée le 18 février dernier pour à son article 4.2 que le solde de la subvention annuelle est versé, à partir d'octobre, uniquement après réception des pièces administratives et bilans de la clôture d'exercice comptable.

La clôture des comptes de l'association n'intervenant qu'au 31/12/2022, il est donc matériellement impossible pour l'association de pouvoir percevoir le solde de sa subvention dans le courant de l'année 2022. L'association a donc sollicité la Ville de Bron pour que le versement intégral de la subvention intervienne au cours de l'année civile 2022 afin d'assurer un niveau de trésorerie suffisant pour ne pas empêcher le déroulement des activités prévues.

Il vous est donc proposé, au regard de ces éléments, d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2022 joint en annexe. Cet avenant prévoit le versement intégral du solde de la subvention annuelle 2022 au cours de l'année civile.

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement du solde de la subvention à l'Association Comité du Personnel de la Ville de Bron tel que présenté ci-avant,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD